



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 97743

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les difficultés que dénoncent les responsables associatifs des missions locales du Nord-Pas-de-Calais. Difficultés relatives à l'insuffisance des crédits d'État affectés à l'allocation CIVIS, d'un montant annuel maximal de 900 euros par jeune, attribuée dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi. L'enveloppe 2006 « ne permet pas d'appliquer la loi pour tous les jeunes susceptibles d'en bénéficier ! » Certaines missions locales ont déjà « dépassé l'enveloppe qui leur était attribuée ». Compte tenu de l'urgence des situations, en particulier dans une région Nord-Pas-de-Calais où le chômage des jeunes constitue un enjeu prioritaire, il lui demande quelles dispositions et mesures il entend prendre pour régler ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97743

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6368